YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 05
N/Réf. :NDA/ED/JD

DECISION N° 99 - 22

OBJET : Mission d'études et de diagnostic concernant l'élaboration du contrat local de sécurité, avec la société Espace Risk Management.

Le Député-Maire, de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 321,

VU la circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 – 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir un diagnostic local de sécurité et élaborer un contrat local de sécurité,

- **DECIDE** –

De confier à la société Espace Risk Management sise Parc d'Ateliers technologiques 1350, rue Albert Einstein, 34000 Montpellier, une mission d'études de diagnostic et d'élaboration d'un contrat local de sécurité,

D'approuver et de signer le contrat d'étude correspondant moyennant des honoraires d'un montant de 210 000 F H.T. soit 253 260 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 1, sous fonction 112, nature 2031.

REÇU LE
- 9 FEV. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à YERRES, le 26 janvier 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN